



Séance ordinaire du 5 février 2024

De nombreux citoyens mécontents de l'augmentation

La première période de questions, houleuse, a concerné presque exclusivement les hausses importantes associées à la taxation municipale.

On dénonce la présentation du compte de taxes lors de la séance sur le budget, alors qu'on mentionnait une hausse moyenne de quelque six points de pourcentage et que plusieurs citoyens ont vu leurs comptes augmenter de 10 à 15%. Le maire a expliqué que la hausse présentée n'incluait que la hausse de la taxe à l'ensemble. Les comptes incluent souvent des tarifications spéciales et les augmentations liées à ces dernières sont en sus des hausses liées à la taxation à l'ensemble.

Une citoyenne mentionne que son compte de taxes a été augmenté de quelque 27% en trois ans, ce qui n'a rien à voir avec l'augmentation des prix à la consommation. Par ailleurs, le budget municipal n'est augmenté que de 7,8% pour 2024; alors, les citoyens s'expliquent mal les hausses reçues. Le maire explique que de nombreux postes de dépenses municipaux ont subi les foudres d'une inflation nettement supérieure à l'indice des prix à la consommation, tels que les travaux, les salaires des employés et les intérêts sur la dette. Il ajoute que plusieurs infrastructures nécessiteront d'être remplacées ou réparées. Le taux de taxation à Piedmont serait par ailleurs très compétitif.

Une citoyenne demande ce qu'il advient du projet non terminé du Nordais; certaines propriétés étant inondées à cause de ce projet. Le maire explique que les procédures judiciaires se poursuivent et que le dossier avance en parallèle au niveau municipal. Il serait toutefois difficile de donner des détails vu les procédures judiciaires et l'implication de plusieurs assureurs. Le maire admet que la situation est critique et que le dossier doit débloquer rapidement. Les citoyens seront informés publiquement dès que cela sera possible.

Embauche d'une conseillère en gestion financière

Le conseil a proposé d'embaucher une personne supplémentaire en gestion financière pour l'implantation du nouveau système informatique. Bernard Bouclin et Marival Galland s'opposent à cette embauche, précisant ne pas avoir les informations budgétaires nécessaires et soulignant que le nouveau système est justement censé rendre les opérations comptables plus simples.

Création d'un nouveau poste syndiqué en mécanique

Une proposition de créer un nouveau poste permanent en mécanique a fait l'objet de discussions houleuses. Madame Galland, précisant que les informations financières

manquent, indique qu'il ne lui est pas possible de voter en faveur de la création du nouveau poste en question. Le maire mentionne que le sujet a été discuté et que personne au conseil n'a manifesté de réserve sur cette question. Il explique qu'il y a une pénurie de personnel, qu'il est nécessaire de prévoir les retraites et d'embaucher en conséquence. Le maire mentionne qu'il s'agit d'un jeune Piedmontais qui est embauché, qu'il vient de sortir de l'école et qu'il souhaite s'investir auprès de la municipalité pour sa carrière. Monsieur Bouclin indique que la masse salariale inquiète, vu l'augmentation importante. Le maire maintient pourtant que la masse salariale n'a pas augmenté au budget entre 2023 et 2024. La création du poste est adoptée à la majorité. Le conseiller Bouclin est revenu sur l'augmentation de la masse salariale,

qui serait de 12% dans la dernière année.

Développement à Piedmont

Une demande d'agrandissement du périmètre urbain, dans la zone de la Ferme Lufti, a été formulée par le conseil. Le conseiller Bouclin avance qu'il y a eu un arrêt, par voie de résolution, du développement immobilier dans la municipalité; et ce, considérant la refonte du plan d'urbanisme. Il craint par ailleurs les coûts qui seront liés à un tel agrandissement, considérant les infrastructures qui seront nécessaires.

Le maire précise qu'on s'attend à ce que le gouvernement provincial freine l'étalement urbain en interdisant très prochainement à Piedmont toutes constructions à l'extérieur du périmètre urbain. Il indique qu'il est important de développer afin d'augmenter les revenus et de pouvoir faire les investissements qui doivent être faits.

Marival Galland soutient que ce changement de zonage est prématuré et qu'il lui est impossible de prendre une décision favorable avec l'information disponible.

Le maire soutient que le sujet a été traité dans une rencontre préalable et qu'aucune question n'a été posée à ce sujet.

Une citoyenne a soulevé des inquiétudes concernant un potentiel conflit d'intérêts, alors que ce terrain aurait récemment été mis en vente par son propriétaire.

Contamination du parc Gilbert-Aubin

Une somme de 103 200\$ sera investie afin de procéder à l'étude de

caractérisation de phase II, puisque l'étude de phase I a révélé la nécessité de procéder à une analyse de phase II.

Comité consultatif en environnement

À la suite de la démission du conseiller Bernard Bouclin, c'est monsieur Martin Nadon, le maire, qui sera responsable de siéger au comité.

artzone
COIFFURE

Coiffure — Esthétique — Pédicure — Manucure
Pose d'ongles — Extensions capillaires

Bienvenue aux nouveaux résidents!

INOA L'ORÉAL PARIS

2645, Curé Labelle, suite 103, Prévost
450.224.5738

Vicky Lefebvre, prop.

GUILLAUME PAQUETTE
ARPEUTEUR - GÉOMÈTRE INC.

Guillaume Paquette, a.-g.

1023, rue Principale, Prévost J0R 1T0
Télec.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979
guillaume@ppaquetteag.ca

Prenez soin de vous et des autres!

2990, boul. Curé-Labelle, Prévost

Soins Dentaires Prévost

Une équipe de professionnels attentionnés et à l'écoute de vos besoins

Dre Tawni Bailey, BHSc, DDS
Dr Guillaume Côté, DMD
Dr André Garceau, DMD
Dentistes généralistes

Appelez-nous aujourd'hui!
450.335.2990
www.dentisteprevost.com

Germain et Larin - Notaires

Une équipe accessible et expérimentée!

Pour mieux vous servir le bureau est ouvert en soirée sur rendez-vous du lundi au jeudi.

Pour une écoute attentive sur tout litige relevant de situations familiales ou commerciales, tels: testament et vérification de testament, succession, mandat et homologation de mandat, procuration, immobilier, refinancement, problème familial ou commercial, incorporation et conseils juridiques.

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h - vendredi, de 9 h à 16 h

2559, boul. du Curé-Labelle, Prévost J0R 1T0
450 504-5080
reception@paulgermainnotaire.com

Il existe de nombreuses raisons pour consulter en chiropratique

- Mal de dos
- Mal de cou
- Maux de tête
- Douleurs dans les bras, engourdissements
- Maux d'oreille à répétition
- Sciaticque
- Douleurs dans une jambe

CENTRE CHIROPATRIQUE VITALITÉ

Technique douce

Consultez pour un examen approfondi, un diagnostic et des conseils sur les traitements

Prenez rendez-vous:
450-224-4402

2894, boul. Curé-Labelle bureau #104, Prévost J0R 1T0
D^{re} Isabelle Cazeaux
Chiropraticienne D.C.